

PREPARATION A LA DEMACHE D'APPRECIATION DES COMPETENCES

La démarche d'appréciation des compétences est très importante pour une entreprise. Elle consiste à accompagner les ressources humaines dans l'acquisition de nouvelles compétences qui seront bénéfiques plus tard pour l'entreprise.

GPEC (la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)

- Anticipe les besoins en RH de manière qualitative et quantitative (Compétences et emplois) ;
- Adapte la gestion des RH pour que l'entreprise soit dans une situation désirée selon son environnement (économique, social, juridique) ;
- Très importante pour la performance de l'entreprise et la carrière de ses salariés.

La qualification professionnelle

La qualification professionnelle d'un salarié est reconnue par :

- **Les diplômes** : obtenus lors de formation et délivrés par l'état avec une validité du diplôme permanente.
- **Les certifications de qualification professionnelle** : fournis par une branche professionnelle du métier avec une validité permanente de certification.
- **L'expérience validée en validation des acquis de l'expérience (VAE)** : Pouvant être demandée après un an d'expérience en rapport direct avec la certification (diplôme, titre professionnel, une certification de qualification professionnelle).

NB : Ces qualifications professionnelles sont inscrites au répertoire national des certifications professionnelles.

Les compétences et le bilan des compétences :

Les compétences

Les compétences regroupent l'ensemble des savoir-être (comportement) et savoir-faire (qualification, aptitudes personnelles, expérience) d'une personne.

L'intérêt du bilan de compétences

Le bilan des compétences est décisif pour la vie professionnelle d'un salarié et peut se faire régulièrement. Il lui permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations pour une évolution professionnelle.

Pour qui ?	<ul style="list-style-type: none"> - Salariés du secteur privé (CDI, CDD) ou public (fonctionnaires). - Demandeurs d'emploi.
Dans quel but ?	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser ses compétences, aptitudes et motivations et les utiliser comme atout de négociation lors de nouvelles perspectives. - Définir ses aspirations professionnelles et un projet de formation.
Quand et comment le faire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Lors d'un congé de bilan de compétences (Hors temps de travail ou après demande de congé) - Réalisé par des prestataires extérieurs.
Combien de temps ?	<ul style="list-style-type: none"> - 24H maximum si le bilan se déroule lors d'un congé de bilan de compétences ou peut être répartie généralement sur plusieurs semaines.

Les processus du bilan de compétences

Les processus sont répartis sur trois phases :

- **Phase préliminaire** : Définir et analyser les besoins du bénéficiaire après avoir eu confirmation de son engagement dans la démarche en l'informant des conditions et des méthodes et techniques mises en œuvre pour le déroulement du bilan.
- **Phase d'investigation** : Analyse des motivations et intérêt du bénéficiaire, identification des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles, voir les possibilités d'évolution.
- **Phase de conclusion (par la voie d'entretiens personnalisés)** : Récupération des résultats de la phase d'investigation, la mise en œuvre des étapes permettant la réalisation d'un projet professionnel et de formation.
- **La phase de conclusion** : Cette phase se prend fin lorsqu'on fait parvenir au bénéficiaire le résultat du bilan des compétences. Il bénéficie aussi d'un écrit contenant les conclusions détaillées dont il est le seul destinataire.

L'entretien professionnel

- **L'entretien professionnel** : C'est un moment important qui se déroule tous les 2 ans entre l'employeur et le salarié.
- **Un état des lieux** : a lieu tous les 6 ans, concerne le chemin professionnel du salarié et les formations suivies.

Remarque : L'entretien annuel d'évaluation (non obligatoire) qui se déroule généralement en fin d'année civile permet de faire le point sur les résultats obtenus sur une période et fixer des objectifs pour l'année suivante (à ne pas confondre avec l'entretien professionnel).

<https://www.formationbacplus2.com/cours-bts-sam>